



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION  
VIDE GRENIER du Printemps  
DIMANCHE 5 AVRIL 2026  
Organisé par Le Comité des Fêtes de Vignoc  
Quartier du Tertre-Vignoc**

Je soussigné(e) :

**Nom :**

.....

**Prénom :**

.....

**Adresse complète :**

.....

**Email :** .....

**Téléphone (fixe ou portable) :** .....

**N° Carte d'identité:** .....

- sollicite mon inscription à la manifestation organisée le 5 avril 2026 par le Comité des Fêtes de Vignoc :
- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur (verso) et m'engage à le respecter
- Souhaite réserver :

	Nombre	Prix unitaire	Prix total
Emplacement libre de 2 mètres (sans table)		7€	
Emplacement de 2 mètres avec table (de 2m selon disponibilités)		11€	
<b>PRIX TOTAL</b>			

Fait à ..... , le .....

**SIGNATURE**

**La présente inscription dûment signée devra être accompagnée du règlement (par chèque à l'ordre du Comité des fêtes de Vignoc ou en espèces), avant d'être déposée dans la boîte aux lettres de la Mairie de Vignoc ou expédiée par voie postale à : Comité des fêtes - Mairie de Vignoc – rue des écoles- 35630 VIGNOC.**

# Règlement intérieur du Vide-grenier organisé Par Le Comité des fêtes de Vignoc le 5 avril 2026

**L'accès des exposants se fera par la rue du Tertre.  
(Suivre fléchage). Des parkings seront à disposition aux alentours.**

- Les exposants seront accueillis à partir de 6h30 seront invités à débarrasser leurs emplacements à partir de 17h30.
- L'exposant s'engage à rester jusqu'à 17h30
- **Cette manifestation est réservée exclusivement aux particuliers. Aucun professionnel ne sera accepté sur le site du vide grenier.**
- L'exposant s'engage à présenter sa pièce d'identité en cas de contrôle le jour de l'évènement.
- L'organisation se réserve le droit de refuser toute candidature pouvant nuire au bon déroulement de ce vide grenier.
- L'inscription définitive ne sera prise en compte qu'au moment du règlement. **Aucun remboursement ne sera effectué.**
- L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, dégradation des marchandises exposées. Celles-ci appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité : il lui incombe de pourvoir à leur assurance.
- Des tables sont fournies aux exposants qui en ont fait la réservation (en fonction du stock disponible).

## **ATTENTION**

Chaque exposant est tenu responsable des éventuelles dégradations constatées sur les tables. L'état des tables sera contrôlé à la restitution. Les dommages seront payables immédiatement.

- Il est demandé aux exposants de respecter le lieu dans lequel ils seront accueillis.
- L'association se réserve le domaine de la restauration et de la buvette.

**L'emplacement devra rester propre et entièrement libéré à votre départ. Des containers seront à votre disposition sur le site pour les déchets « communs » (papiers, nourritures.), aucun encombrant ne devra rester sur place.**

**Pour tout renseignement complémentaire s'adresser au  
06.77.61.29.55 / vignoc.cdf@gmail.com**